

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE**

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 24
- ayant pris part au vote : 30
- procurations : 6

**ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE**

L'an deux mille dix-sept et le 13 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière en date du 7 décembre, sous la présidence de Monsieur Marc PERE, Maire.

**MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0**

Etaient présents : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, Mme BRIGITTE BEC, Mme ISABELLE GODEAS, Mme FLORENCE TOULZE, Mme SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, Mme MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, Mme MICHELE CHAVE, M. FREDERIC BAMIÈRE, Mme KATY COLDER, Mme NATHALIE SIMON-LABRIC, M. LAURENT ORTIC, M. JOËL FEULLERAT, M. PATRICE ETAVE M. DOMINIQUE GIRONNET, Mme NATHALIE GAUVRIT, Mme VALERIE QUONIAM-DOUREL, M. DENIS MOLET, Mme NADINE MAURIN, M. JACQUES DAHAN, Mme ELISABETH ATTELAN, Mme ISABELLE SEROR.

☎ 05.62.89.22.89

Etaient absents excusés ayant donné procuration : M. PHILIPPE BAUMLIN (Pouvoir donné à Mme MONIQUE GUEDES), M. JEAN-MARIE VITRAC (Pouvoir donné à M. FREDERIC BAMIÈRE), M. FREDERIC COMBE (Pouvoir donné à Mme ISABELLE GODEAS), M. XAVIER MANGOGNA (Pouvoir donné à Mme NADINE MAURIN), M. GILLES HOURQUET (Pouvoir donné à Mme ELISABETH ATTELAN), M. ERWAN DANIEL (Pouvoir donné à M. JACQUES DAHAN,).

Etaient absents excusés : Mme BRIGITTE CABANES-MURITH, Mme CHRISTINE GENNARO-SAINT, M. NICOLAS COSTES.

M. PATRICE ETAVE a été élu secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n°2017/119

Objet : Convention tripartite d'utilisation à titre onéreux des installations et équipements sportifs par les Collèges Publics

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune ayant bénéficié de subventions du Département pour la construction de la piscine municipale et du Stade Georges BEYNEY, il convient de conclure une convention avec le Collège de SAINT JORY pour la mise à disposition des installations et des équipements sportifs listés dans cette convention, dans le cadre de la pratique de l'Education Physique et Sportive et des heures de l'Union Nationale du Sport Scolaire (U.N.S.S)

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la présente convention et de l'autoriser à la signer.

Décision

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 14/12/2017
Reçu en préfecture le 14/12/2017
Affiché le **14 DEC. 2017**
D : 031-213105612-20171214-D2017_119-DE

Décide :

Article 1

A l'unanimité,

- D'approuver la convention tripartite d'utilisation à titre onéreux des installations et équipements sportifs par les Collèges Publics,
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer la présente convention.

Pour copie conforme,

- Transmis le 14 DEC. 2017
- Affiché le 14 DEC. 2017

Le Maire,
Marc PÉRE
Pour le Maire,
et par délégation,
L'Adjoint au Maire
David ROFFÉ

